

LE MINISTRE

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL

1. Cet Appel d'Offres ouvert fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés paru dans les journaux de la place « Le Publicateur N°095 en date du 13 mars 2025, Le Horoya N°8296 en date du 18 mars 2025, Le Souverain N°390 en date du 13 mars 2025, et sur le Site de l'ARMP en date du 20 mars 2025 ».
2. Le Ministère des Infrastructures et des Travaux Publics a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget 2025 du Budget National de Développement « BND », le financement des travaux de réhabilitation sur le réseau routier non revêtu et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre des marchés de travaux de réhabilitation, de construction et de reconstruction des ouvrages sur les routes préfectorales dans les sept (07) régions administratives (Boké, Mamou, Kindia, Kankan, Faranah, Labé et N'Zérékoré) pour des délais d'exécution allant de quatre (04) à huit (08) mois avec des entreprises locales.
3. Le Ministère des Infrastructures et des Travaux Publics sollicite des offres sous plis fermés de la part des soumissionnaires intéressés et répondant aux qualifications requises pour exécuter les travaux suivants :
 - Lot 01 :** Réhabilitation de la route préfectorale carrefour PK21+500 (RN1 Siraforè) - Kounyeyah - Gomba -Dalonfari - Koboléyah, longue de 54,500Km dans la CR de Kolenté, préfecture de Kindia pour un délai d'exécution de six (06) mois ;
 - Lot 02 :** reconstruction d'un pont de 45ml/5m de hauteur au PK49+000 sur l'axe routier (RN1 Siraforè) - Kounyeyah - Gomba -Dalonfari - Koboléyah dans la CR de Kolenté, préfecture de Kindia pour un délai d'exécution de six (06) mois ;
 - Lot 03 :** Construction d'un pont en béton armé de 28ml/5m de hauteur au PK6+300 sur le cours d'eau Baska dans la CR de Kouria, préfecture de Coyah pour un délai d'exécution de cinq (05) mois
 - Lot 04 :** Réhabilitation de la route préfectorale RN5 (Bomboli)-Maci-Ley Tandjé-KambakoTown-Pétel Tèkè – Hoorè Donghol (63,500 km) et la reconstruction de deux (02) ponts de 8ml/3m en béton armé respectivement au PK54+400 et PK61+400 dans la préfecture de Pita pour un délai d'exécution de sept (07) mois ;

Lot 05 : Réhabilitation de la route préfectorale Mafara - Dondé - Pennoun - Kollangui 46,100 Km avec reconstruction d'un pont de 13ml/4,5m de hauteur au PK2+300 dans les préfectures de Dalaba et Tougué pour un délai d'exécution de sept (07) mois

Lot 06 : Réhabilitation de la route RN30 Carr. Sananfara (Boundoulengué)-Diguili (24 km) avec construction d'ouvrages d'assainissement dans la préfecture de Dabola pour un délai d'exécution de cinq (05) mois.

Lot 07 : Réhabilitation de la route préfectorale RN6 Madina carrefour - Dialakoro - Manfran - Wouroudou 26,300 km dans la CR de Manfran, préfecture de Kissidougou pour un délai d'exécution de cinq (05) mois.

Lot 08 : Ouverture de la route préfectorale Banama – Mantranian 21,8 Km et construction de deux ponts de 12 ml/4 m de hauteur chacun respectivement aux PK14+500 et PK16+800 dans la CR de Banama, préfecture de Kissidougou pour un délai d'exécution de six (06) mois;

Lot 09 : Réhabilitation de la route préfectorale Moribaya - Gbalako - Morigbèya - Teninsidiya - Dirabadou - Mamouroudou (71,300 km) et l'achèvement d'un pont de 18ml/4m au PK24+200 sur l'axe routier Gbalako – Bananké – Djiradou – Sekoro dans la préfecture de Kankan pour un délai d'exécution de six (06) mois

Lot 10 : Construction de trois (03) ponts de 16ml/2,5m et 9ml/3m respectivement aux PK0+500 et PK45+650 de Moribaya - Mamouroudou et de 21ml/3m au PK2+300 de Mamouroudou - Gbalako dans la préfecture de Kankan pour un délai d'exécution de sept (07) mois;

Lot 11 : Réhabilitation des tronçons de routes préfectorales dans la préfecture de Siguiri pour un délai d'exécution de six (06) mois :

- a) PK3+500 (Carr. Kognofara) - Kognofara - SèkèKoda-Souloukouni - Kolita - Oudoula, longue de 25,700km ;
- b) RN8 Carr. Bourenfè - Dalaban - Sidao - Tomboni - KourakoTamba (38,900 km).

Lot 12 : Réhabilitation de la route préfectorale RN6 Djelibakoro-Damissakoro - Banfèlè - Balandou - Gbenkorokoro - Manfara (56,600 km) dans la préfecture de Kouroussa pour un délai d'exécution de cinq (05) mois.

Lot 13 : Réhabilitation de la route préfectorale Kamandou - Lenko - Damaro (61,550km) et la reconstruction d'un pont de 10 mlx4m de hauteur au PK58+080, dans la préfecture de Kérouané pour un délai d'exécution de six (06) mois ;

Lot 14 : Réhabilitation de la route préfectorale Kignebakoro – Kignekoura –Toguifing – Karakoura – Tando – Niamina – Madina – Sansando – fleuve Milo 42,000 km avec construction d'un pont de 16ml/4m de hauteur au PK1+400 et une digue route de 57 000 m3 dans la préfecture de Mandiana pour un délai d'exécution de sept (07) mois.

Lot 15 : Réhabilitation et construction d'ouvrages sur la route préfectorale Tatakourou – Koda – Tomifra – Kourakotamba – Samakourou – carrefour Bouré Niagassola 63 km dans la CR de Niagassola, préfecture de Siguiri pour un délai d'exécution de six (06) mois.

Lot 16 : Réhabilitation de la route préfectorale Labe-Noussy-Monbeyah-Kankalabe 46,3 Km dans les préfectures de Labé et Dalaba pour un délai d'exécution de cinq (05) mois.

Lot 17 : Construction du pont de 40 ml/5m de hauteur au PK4+500 sur le fleuve de Koila sur l'axe routier Kollet – Fafaya, dans la CR de Kouratongo, préfecture de Tougué pour un délai d'exécution de six (06) mois.

Lot 18 : Ouverture de la route préfectorale RN1 Worolpoi - Fouama – Dandano 32 km dans la préfecture de Macenta pour un délai d'exécution de cinq (05) mois.

Lot 19 : Réhabilitation de la route préfectorale et construction des ponts dans la région de N'Zérékoré pour un délai d'exécution de sept (07) mois :

- a) Route préfectorale Sinko - Fouala - Diassodou, longue de 33 Km dans les CR de Sinko, de Fouala et de Diassodou, préfecture de Beyla ;
- b) Construction d'un pont de 18ml/4 et 7 m de large sur l'axe routier Gbamou-Bignamou-Diecke dans la préfecture de Yomou ;
- c) Construction d'un pont en béton armé de 16ml/4m de hauteur au PK18+800 sur le cours d'eau Mano River avec construction de deux (02) dalots de décharge de 200x100x700 et 100x100x700 sur l'axe routier RN2 Kotozou – Loukoulé – Lola dans la CR de Yalenzou, préfecture de N'Zérékoré.

Lot 20 : Réhabilitation des tronçons de routes préfectorales et construction d'ouvrage dans la région de N'Zérékoré pour un délai d'exécution de six (06) mois :

- a) RN1 Weya Nord - Gnalikpaly - Galakpaye, longue de 7,300Km et la reconstruction d'un pont de 12ml x 3m de hauteur au PK7+000 dans la CR de Samoé, préfecture de N'Zérékoré ;
- b) RN2 Kallaho – Guendembou – Boukoussou 26,6 Km, préfecture de Guéckédou.

Lot 21 : Réhabilitation de la route préfectorale Touba - Malantan (50,700 km), avec construction de deux ponts de 8 ml /5 m de hauteur et de 16 ml /4 m de hauteur respectivement aux PK4+300 et PK12+300 dans les CR de Touba et de Malantan, préfecture de Gaoual pour un délai d'exécution de sept (07) mois.

Lot 22 : travaux d'ouverture de la route préfectorale Ley Hölö-Bigna-Ley Fadha-Niéguéré-RN5 (CR de Tianguel Bori) 28,400km et la construction d'un pont de 25 ml/4m de hauteur au PK3+100 dans la sous-préfecture de Korbè, préfecture de Lélouma pour un délai d'exécution de sept (07) mois.

Lot 23 : Réhabilitation de la route préfectorale RN1 carrefour Arfamoussaya – Arfamoussaya – Koumanssan – Fadama – Saouda – Madina – RN27 Kalinko 81,100 Km avec construction de deux ponts de 30 ml/7m au PK62+000 et de 20ml/3m au PK71+800 dans les préfectures de Dabola et de Dinguiraye pour un délai d'exécution de huit (08) mois.

Lot 24 : Réhabilitation de la route préfectorale RN1 Damaro 30 – Djafladou – Foundou – Kouroudou – RN1 Nionsomoridou 45 Km avec construction reconstruction d'un pont de 8 ml/4,5m au PK2+400 et construction de trois (03) ponts de 20 ml/4,5 m ; 26 ml/3m et 10 ml/4m respectivement aux PK14+500 ; PK25+700 et PK39+300 dans la CR de Damaro, préfecture de Kérouané pour un délai d'exécution de huit (08) mois.

Lot 25 : Réhabilitation de la route préfectorale RN1 Kamandou – Soyala – Samoridou 20,200 Km dans la CR de Linko, préfecture de Kérouané pour un délai d'exécution de six (06) mois.

Lot 26 : Réhabilitation de la route préfectorale RN1 Kérouané – Manifadou – Sackodou – Soumassaniya – Banankoro – Makaferedou – Wouroudou 99,5 Km avec construction d'un pont de 15 ml/ 4 m au PK5+300 dans la CR de Banankoro, préfecture de Kérouané pour un délai d'exécution de huit (08) mois.

Lot 27 : Réhabilitation des tronçons de routes préfectorales dans la CR de Tinti oulen, préfecture de Kankan pour un délai d'exécution de six (06) mois :

- a) RN1 Saana – Kobala – Djamouna 13,6 Km;
- b) Kobala – Djindo 5 Km.

Lot 28 : Réhabilitation de la route préfectorale RN2 carrefour Manoh-Soumtou-Boodou-Bendou Boodou-Beldou longue de 26,600 Km dans la Sous-préfecture de Bolodou, préfecture de Guékédou pour un délai d'exécution de six (06) mois.

Lot 29 : Réhabilitation de la route préfectorale Kintinian – Kamatiguia – Kourouni – Diambaya – Koudedi – Maleah – Megnekoma – Siguirini 94,7 km dans les CR de Kintinian, préfecture de Siguiri pour un délai d'exécution de huit (08) mois.

4. Un candidat peut soumissionner pour un ou plusieurs lots, mais il ne pourra être attributaire que d'un lot.

5. La participation à cet appel d'offres ouvert tel que défini à **l'article 23** et suivant le Code des Marchés Publics, concerne tous les candidats éligibles et remplissant les conditions définies dans le présent Dossier d'Appel d'Offres Ouvert et qui ne sont pas concernés par un des cas d'inéligibilité prévus à **l'article 64** du Code des Marchés Publics.

Par ailleurs, toute entreprise ayant un contrat en cours avec le Département des Infrastructures et des Travaux Publics et n'ayant pas atteint un taux d'exécution minimal de 85% ou toute entreprise adjudicataire de marché résilié au compte du Ministère des Infrastructures et des Travaux Publics, ne sera pas habilitée à soumissionner à ce présent Appel d'Offres.

6. Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir les informations et prendre connaissance des documents auprès de la Direction Nationale des Routes Préfectorales du Ministère des Infrastructures et des Travaux Publics, au 1er étage, Boulevard de Commerce, Commune de Kaloum, Conakry/République de Guinée. Voir El Hadj Mohamed SACKO, Directeur National, Tél : (00224) 628 77 51 99, Email : contact.mitp@gouvernement.gov.gn de 8h à 16h 30.

7. Exigences en matière de qualification

Les dispositions des Instructions aux Soumissionnaires et du Cahier des Clauses Administratives Générales sont celles du Dossier Type d'Appel d'Offres.

8. Les offres devront être rédigées en langue française et déposées en quatre (04) exemplaires dont un (01) original et trois (03) copies à l'adresse ci-après :

[Cellule de Passation des Marchés Publics du Ministère des Infrastructures et des Travaux Publics]

A l'attention : [Personne Responsable des Marchés Publics]

Ministère des Infrastructures et des Travaux Publics, 4ème étage, Bureau PRMP ; Commune de Kaloum ; BP 581 - Conakry République de Guinée
Tél. : +224 622 14 83 38 ; au plus tard le **10 Octobre 2025 à 10 heures 00**.

L'heure d'ouverture des plis est fixée à 11 heures 00.

9. Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir le dossier d'Appel d'offres complet auprès de la Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP), au 4ème étage de l'Immeuble du Ministère des Infrastructures et des Travaux Publics, Boulevard de Commerce ; Commune de Kaloum ; Conakry/République de Guinée. Tél : (00224) 622 14 83 38, Email : contact.mitp@gouvernement.gov.gn contre un paiement non remboursable de Trois millions francs guinéens (3.000.000 GNF) répartis comme suit :

- 20% des produits de vente du DAO reviennent à l'Autorité contractante ;
- 30% des produits de vente du DAO reviennent à l'ARMP au compte bancaire N°2011000307 ouvert à la Banque Centrale de la République de Guinée ;
- 50% au compte N° 41110710 du Trésor Public ouvert à la Banque Centrale de la République de Guinée.

10. Une redevance de 0,6% du montant hors taxe du marché sera prise en charge par l'attributaire au bénéfice de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics conformément aux dispositions de l'article 41 du Décret D/2020/154/PRG/SGG du 10 juillet 2020 et de l'article 2 de l'Arrêté conjoint AC/2020/2304/MEF/MB/SGG du 07 Août 2020.

Cependant, cette redevance ne fera pas l'objet d'un poste dans le Devis Quantitatif et Estimatif (DQE).

11. Un montant de 0,3% du montant hors taxes du marché sera pris en charge par l'attributaire au bénéfice de la Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics comme frais d'immatriculation de son contrat, suivant l'Arrêté N°1252/MEF/CAB/SSG du 5 Avril 2023, portant attribution et organisation de la Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics.

Cependant, ces frais d'immatriculation ne doivent pas faire l'objet d'un poste dans le devis quantitatif et estimatif (DQE).

12. Les offres qui ne parviendront pas aux heures et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes, aux frais des soumissionnaires concernés.

Les offres seront ouvertes en présence d'un observateur indépendant de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP), un observateur de la Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics (DGCMP) et les représentants des soumissionnaires qui désirent participer à l'ouverture des plis.

13. Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une période de Quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite de dépôt des offres.

14. Les offres seront couvertes d'une caution bancaire qui devra demeurer valide pendant une durée de 30 jours après la date d'expiration des offres.

Le montant de la caution de soumission défini pour chaque lot est le suivant :

Lot 01 : Deux cent quatre-vingt-quatorze millions cent quarante-trois mille Francs Guinéens (294 143 000 GNF);

Lot 02 : Cent dix-neuf millions deux cent trente un mille Francs Guinéens (119 231 000 GNF);

Lot 03 : Quatre-vingt-dix millions six cent cinquante-huit mille Francs Guinéens (90 658 000 GNF);

Lot 04 : Deux cent soixante-onze millions neuf cent cinquante-huit mille Francs Guinéens (271 958 000 GNF);

Lot 05 : Deux cent soixante-treize millions cinq cent trente-trois mille Francs Guinéens (273 533 000 GNF);

Lot 06 : Deux cent deux millions six cent trente mille Francs Guinéens (202 630 000 GNF);

Lot 07 : Cent trente millions trois cent dix-neuf mille Francs Guinéens (130 319 000 GNF);

Lot 08 : Deux cent quatre-vingt-un million deux cent trente-deux mille Francs Guinéens (281 232 000 GNF);

Lot 09 : Deux Cent quatre-vingt-six millions trois cent quatre-vingt-treize mille Francs Guinéens (286 393 000 GNF);

Lot 10 : Cent quarante-six millions trente-quatre mille Francs Guinéens (146 034 000 GNF);

Lot 11 : Deux cent seize millions quarante mille Francs Guinéens (216 040 000 GNF) ;

Lot 12 : Deux cent quarante-sept millions deux cent soixante-quinze mille Francs Guinéens (247 275 000 GNF);

Lot 13 : Deux cent quatre-vingt-douze millions quatre cent cinquante-six mille Francs Guinéens (292 456 000 GNF);

Lot 14 : Trois cent quarante-six millions quatre-vingt mille Francs Guinéens (346 080 000 GNF) Francs Guinéens ;

Lot 15 : Deux cent vingt millions sept cent soixante-sept mille Francs Guinéens (220 767 000);

Lot 16 : Cent cinquante millions six cent soixante-sept mille Francs Guinéens (150 667 000 GNF);

Lot 17 : Cent dix-sept millions cent seize mille Francs Guinéens (117 116 000 GNF) ;

Lot 18 : Deux cent neuf millions sept cent trente-cinq mille Francs Guinéens (209 735 000 GNF);

Lot 19 : Deux cent trois millions neuf cent cinq mille Francs Guinéens (203 905 000 GNF);

Lot 20 : Deux cent trente-sept millions cent soixante mille Francs Guinéens (237 160 000 GNF);

Lot 21 : Quatre cent neuf millions trois cent treize mille Francs Guinéens (409 313 000 GNF);

Lot 22 : Quatre cent soixante-quinze millions trois cent trente-trois mille Francs Guinéens (475 333 000 GNF).

Lot 23 : Sept cent quatre-vingt-onze millions cinq cent quatre-vingt mille Francs Guinéens (791 580 000 GNF).

Lot 24 : Six cent soixante-cinq millions sept cent quatre-vingt-huit mille Francs Guinéens (665 788 000 GNF).

Lot 25 : Cent cinquante-huit millions cent soixante mille Francs Guinéens (158 160 000 GNF).

Lot 26 : Sept cent vingt-huit millions cinq cent un mille Francs Guinéens (728 501 000 GNF).

Lot 27 : Cent trente-sept millions trois cent vingt un mille Francs Guinéens (137 321 000 GNF).

Lot 28 : Cent quatre-vingt-dix-huit millions trois cent cinquante-deux mille Francs Guinéens (198 352 000 GNF).

Lot 29 : Sept cent quatre neuf millions deux cent douze mille sept cent Francs Guinéens (789 212 700 GNF)



Laye Sékou CAMARA